

La Roche-sur-Yon, le 29 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déménagement du Concorde : le cinéma reçoit un accord favorable pour son exploitation au sein du « Carré Napoléon »

Propriétaire des murs qui accueillera le nouveau cinéma, la Ville accompagne le déménagement du Concorde dans le « Carré Napoléon » situé sur le site de l'ancien collège Piobetta. Ce jeudi 28 janvier, la commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) de Vendée s'est réunie pour accorder à l'unanimité l'autorisation d'exploitation du nouveau cinéma à la Ville. Cette autorisation constitue une nouvelle étape importante dans la création de cet établissement « art et essai » d'envergure en centre-ville.

4 salles, 450 places (maximum) et un objectif de 100 000 entrées par an, le futur cinéma se veut complémentaire de l'offre cinématographique existante sur le territoire en continuant de proposer une programmation « art et essai ».

Seul établissement du département à réunir 3 labels (jeune public, recherche et découverte, patrimoine et répertoire), le nouveau cinéma représente également une des pierres angulaires du projet plus global de redynamisation du cœur de ville. Pôle d'attractivité à part entière, il permettra notamment de renforcer l'animation nocturne et durant les week-ends.

Le début des travaux est conditionné à l'avancement du projet global « Carré Napoléon » porté par le groupe Giboire. Pour rappel, ce dernier livrera une « coque nue » à la Ville, qui aura ensuite la mission de l'aménager et de l'équiper entièrement, en collaboration étroite avec son futur exploitant, l'EPCCCY. La livraison devrait avoir lieu pour fin 2023/début 2024.

CONTACT PRESSE

SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr